



J'attends toujours mon attestation assedic

Par **mikado95200**, le **10/02/2012** à **10:14**

Bonjour,

J'ai un ami qui est actuellement en prison (garde à vue). Son contrat de travail s'est terminé le 30 janvier dernier (il était en préavis depuis le 30 novembre dernier mais il ne devait pas venir travailler et bien sûr, il était payé quand même). Lorsqu'il est allé chercher ses papiers le 30 janvier, on lui a dit que rien n'était encore prêt et il n'y a même pas 2 jours, on lui a dit la même chose. Il n'a même pas touché le salaire de janvier. Ayant un réel besoin d'argent et ne pouvant plus supporter ce retard, il est allé voir sa responsable (au téléphone, la secrétaire a prétendu que sa responsable n'était pas là, qu'elle était en congé pour une semaine !) et a tout cassé dans son bureau. Quelqu'un a appelé la police, on l'a menotté et conduit au poste. Bref, je voudrais savoir ce qu'il peut faire pour activer les choses ?

Par **edith1034**, le **10/02/2012** à **10:18**

faire une déclaration aux prud'hommes et réclamer des dommages et intérêts

pour tout savoir sur les prud'hommes

<http://www.fbls.net/prudhommepresentation.htm>

c'est mieux que de commettre des actes pénaux qui affaiblissent sa position juridique

Par **mikado95200**, le **13/02/2012** à **14:20**

Bonjour,

Merci beaucoup pour ces renseignements.

Le problème qui se pose maintenant est que mon ami cherche du travail, alors s'il en trouve un, a-t-il le droit légalement d'en profiter (de travailler, en clair), en attendant que son employeur lui remette ses papiers ?

Par **edith1034**, le **13/02/2012** à **16:44**

oui bien sûr l'un n'empêche pas l'autre